SCHEMA DECISIONEL DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSPORT ET DE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

OBJECTIF DU TRANSPORT

Activité économique comme par exemple:
- Vente d'animaux
- Mise à la reproduction
- Transport vers un abattoir
- Transport vers un marché, un centre de rassemblement,
- Transport vers une animalerie
- Courses (de chiens, hippiques,…)
- Spectacles

Activité non économique comme par exemple:
- Compétition (concours, dressage, saut d'obstacle,…)
- Manifestations culturelles et sociales (comices agricoles, salons,…)
- Élevage d'agrément (animaux d'espèces non domestiques)

trajet > 65 km

trajet < 65 km

Convoyeur: demande de CAPTAV

ET

Établissement : demande d'autorisation de transport

Durée du transport < 8h et 12h sur le territoire national

Autorisation de type I

Durée du transport > 8h sur le territoire international

Autorisation de type II **ET**

Certificat d'agrément du (es) véhicule(s)

Pas de demande d'autorisation de transport

Pas de demande de CAPTAV

Suivre les règles de bonnes pratiques de transport. (animaux en bonne santé, aménagement adapté au transport et à l'espèce,…)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
4 rue Hoche
BP 53533 21035 DIJON CEDEX
TEL: 03 80 54 24 24 / FAX: 03 80 43 23 01